

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



*L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser*

21 Février 2023

N°25

SOMMAIRE



- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 7,
- Sportivité Semaine 7,
- Rectificatif résultat,
- Trésorerie,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Rectificatif sanction,
- Forfait général (rappel),
- Récompenses saison 21-22,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier Semaines 9 à 11.

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 20 Février 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

 : Le site est actuellement en cours de réfection.

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

 **Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match** :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres où y a deux arbitres).

④ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la Coupe de Printemps, les feuilles de **COULEUR JAUNE** pour la Coupe Occitane et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le Championnat.

⑦ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑨ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑩ QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être

en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

① ① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ② EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission) Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDÉES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIÉS** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDÉES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
FC BALEC	12/12 (1)	19/12 (1)	30/01 (1)	30/01 (1)	30/01
AS DRT	10/10 (1)	10/10 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	21/11
	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	02/01
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
	06/02 (2)	20/02 (2)			20/03
ASFP LUSITANOS	06/10 (2)	06/10 (2)			21/11
	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
	07/11 (1)	28/11 (1)			19/12
	01/02 (3)	01/02 (3)			20/03
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			13/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)	20/02 (2)			06/03
MECAPROTEC FC	23/01 (2)	20/02 (2)			06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)			20/03
RCLSP	26/09 (1)	17/10 (1)	11/01 (1)	16/01 (1)	07/11
	23/01 (1)	20/02 (1)			06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11
O. TOULOUSE	21/11 (2)	15/12 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	09/01
	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	13/02

TOULOUSE SA	26/09 (1)	10/10 (1)			07/11
	06/02 (3)	13/02 (3)	20/02 (3)	20/02 (3)	20/03

INFO : Les **cartons licences** ainsi que les **licences tamponnées et validées** par la commission et **non retirés à ce jour**, vous ont été envoyés par courrier avec la feuille de match de coupe à venir pour les clubs concernés ou par courrier seul pour les autres. Cela concerne les clubs suivants :

Cartons licences : AS DRT (2), INTERNAT FC (3), IO TEAM (2), MECAPROTEC FC (2), NIMBAT OT (3), FC POTO (1) & RCLSP (1)

Licences tamponnées et validées par commission : FC BALEC (1), AS DRT (2) et RCLSP (1).

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	DE ARAUJO CARNEIRO Martinho	656504	A compter du 21/11/2022
	RODRIGUES GOMES DE OLIVEIRA Vitor Gabriel	880980	
	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
INTERNAT FC	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOUMAH Mamoudou	810003	
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022
TOULOUSE SA	NDIR PAPA Ibrahima	55620482	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 07 DU 13/02/2023 AU 17/02/2023

Division Excellence : Journée 11 retour

PASPORT	2	-	1	FC POTO
ATHLETICO TOLOSA B	3	-	0	AJ SAINT EXUPERY
MECAPROTEC FC	Remis			ASC CNES
FC CANTOU'LOUSAIN	Remis			USEMA COLOMIERS

Exempt : ASEAT**Division Promotion Excellence : Journée 11 retour**

ATHLETICO TOLOSA A	Remis			O. TOULOUSE
ALTRAN FOOT	Joué S05			FORZA VIOLA FC
LES SHADOCKS DE SEILH	3	-	2	AGATE FC
DYNAMO FC	0	-	4	US AERO FOOT

Exempt : TOULOUSE SA**Division Honneur : Journée 11 retour**

FC BALEC	Remis			TOLOSA DUCKS
MISTRAL PL	2	-	7	SAINT ALBAN
ASFP LUSITANOS	3	-	1	GRINTA US
AS MATRA	5		1	NIMBA OT

Exempt : IO TEAM**Division Promotion : Journée 11 retour**

ASCA	0	-	4	SOPRA STERIA FOOT
AS DRT	Remis			RCLSP
AS EVOTEC	Remis			SB LAUNAGUET FC
LES VIEILLES CANAILLES	Remis			INTERNAT FC

Coupe Occitane : 1/4 de finale

ALTRAN FOOT	0	-	1	ASEAT
USEMA COLOMIERS	7	-	2	TOLOSA DUCKS
MECAPROTEC FC	3	-	1	INTERNAT FC
SB FC LAUNAGUET	2	-	3	RCLSP

RATRAPAGE**Division : Promotion Excellence: Journée 8 aller (remis du 19/01)**

FORZA VIOLA FC	3	-	0	TOULOUSE SA
----------------	---	---	---	-------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 06 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AGATE FC.

SPORTIVITE SEMAINE 7

SIX sorties temporaires, **ONZE** avertissements et **DEUX** exclusions définitives (dont une pour deux cartons) pour **13** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 06 DU 06/02/2023 AU 10/02/2023

Division: Promotion Excellence - Journée 10 retour :

O. TOULOUSE	0	-	3	DYNAMO FC	F
-------------	---	---	---	-----------	---

TRESORERIE

Le club **SAINT ALBAN** doit se mettre en conformité avec la trésorerie avant le 1^{er} Mars. Passé cette date, le club aura toute ses rencontres perdues jusqu'à régularisation.

SANCTIONS

Rencontre SHADOCKS DE SEILH / AGATE FC du 17/02/2023 - Promotion excellence - Journée 11 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/02/23 (**ART 32 - §B - f**),

MAGOSSOU Yvon, licence n°681799, (AGATE FC)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 27/02/2023.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 23/01/23 (**ART 32 - §B - f**),

ONDO BISSIELOU Alfred, licence n°814389, (AGATE FC)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 27/02/2023.

Rencontre AS MATRA / NIMBA OT du 15/02/2023 - Honneur - Journée 11 retour :

Pour " *ENERVEMENT* " - SORTIE TEMPORAIRE -, puis
Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre (**ART 32 - §B - g**),

Ce qui entraîne

- EXCLUSION -

DIAWARA Mamady, licence n°866903, (NIMBA OT)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Pour " *GESTE OBSCENE ENVERS L'ARBITRE* "

- EXCLUSION -

DIABATE Oumar, Capitaine, licence n°809999, (NIMBA OT)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission

Rencontre ASFP LUSITANOS / GRINTA US du 13/02/2023 - Honneur - Journée 11 retour :

Pour " *TACLE DANGEREUX* "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 12/12/22 (**ART 32 - §B - f**),

GONCALVES DA CRUZ José Fernando, licence n°822446, (ASFP LUSITANOS)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 27/02/2023.

Pour " *TACLE IRREGULIER* "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/10/22 (**ART 32 - §B - f**),

BELAICH Romain, licence n°163791, (GRINTA US)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 27/02/2023.

SANCTION EN RETARD

Rencontre SB LAUNAGUET FC / ASCA du 6/02/2023 - Promotion - Journée 10 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**ART 32 - §H - a**), décide :

Pour " *PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE* "

- EXCLUSION -

COURSEMANT Hugo, licence n°900475, (SB LAUNAGUET FC)

- Quatre (4) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 13/02/2023.

Le joueur ayant déjà purgé l'automatique le 13/02/23, reste Trois (3) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 20/02/2023.

RECTIFICATIF SANCTION

Rencontre MECAPROTEC FC / ATHLETICO TOLOSA B du 06/02/2023 - Excellence - Journée 10 retour :

Suite à la réception de nouveaux éléments, après analyse de ceux-ci et relecture du rapport du joueur ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**ART 32 - §F - d**), décide de modifier la sanction parue au bulletin n°24 par :

Pour "**TACLE VIOLENT**"

- **EXCLUSION** -

BORREDA Vincent, licence n°816012, (ATHLETICO TOLOSA B)

Quatre (4) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 15/02/2023, reste Trois (3) matchs de suspension ferme, à compter du 20/02/2023.

FORFAIT GENERAL (RAPPEL)

L'équipe de **NEW TEAM** ayant déclaré **FORFAIT GENERAL** pour le restant de la saison, nous allons organiser pour cette poule Promotion, des rencontres entre les exempts, dénommées « Trophée des Promotions ».

RECOMPENSES SAISON 21-22

Les clubs suivants doivent venir chercher leurs récompenses de la saison passée à la Commission : US AERO FOOT, ALTRAN FOOT, FC CANTOUL'LOUSAIN, ASC CNES, FORZA VIOLA FC, IO TEAM, MISTRAL P.L., NIMBA OT, FC POTO, SAINT ALBAN et TOULOUSE SA.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 10 DU 06/03/2023 AU 10/03/2023

Coupe occitane : 1/2 Finale

ASEAT

MECAPROTEC FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Haute- Garonne Henri Crespin : 1/8^{ème} de Finale

ALTRAN FOOT

PASPORT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

AS DRT

ASFP LUSITANOS

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

VIEILLES CANAILLES

AGATE FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de Finale

O. TOULOUSE

FC POTO (F7)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

ASCA ou RCLSP

ASEAT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

FC BALEC

ATHLETICO TOLOSA A

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'Europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 09 DU 27/02/2023 AU 03/03/2023

(VACANCES SCOLAIRES => PAS D'AUTRES RENCONTRES PREVUES DURANT CETTE SEMAINE)

Match de Présélection :

SELECTION FSGT 31	AS MATRA	Barran Hb	Ma 28/02	19h45
-------------------	----------	-----------	----------	-------

SEMAINE 10 DU 06/03/2023 AU 10/03/2023

Coupe Occitane: 1/2 Finale

ASEAT	MECAPROTEC FC	Muret Auriol Synthé	Lu 06/03	20h00
--------------	----------------------	----------------------------	-----------------	--------------

USEMA COLOMIERS	RCLSP	Capitany Synthé	Me 08/03	20h00
-----------------	-------	-----------------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/8^{ème} de Finale

ALTRAN FOOT	PASPORT	Blagn. Baradels Sy.	Je 09/03	21h00
--------------------	----------------	----------------------------	-----------------	--------------

INTERNAT FC	AS MATRA	Fenouillet Hb	Lu 06/03	20h00
-------------	----------	---------------	----------	-------

AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Remis		
------------------	---------------	--------------	--	--

AS DRT	ASFP LUSITANOS	R. Barran	Ma 07/03	19h45
---------------	-----------------------	------------------	-----------------	--------------

FC POTO	DYNAMO FC	Lardenne Synthé	Ve 10/03	20h00
---------	-----------	-----------------	----------	-------

VIEILLES CANAILLES	AGATE FC	Sordelo Hb	Me 08/03	19h45
---------------------------	-----------------	-------------------	-----------------	--------------

US AERO FOOT	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 09/03	20h15
--------------	----------------	--------------------	----------	-------

SB LAUNAGUET FC	NIMBA OT	Launaguet Hb	Lu 06/03	20h15
-----------------	----------	--------------	----------	-------

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de Finale

MISTRAL PL	GRINTA US	Baziège Hb	Lu 06/03	20h30
FC CANTOU'LOUSAIN	BOCAAZDA (F7)	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 10/03	19h45
O. TOULOUSE	FC POTO (F7)	Lardenne Synthé	Me 08/03	19h45
SHADOCKS DE SEILH	BELL.BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 10/03	20h45
ASCA ou RCLSP	ASEAT	Remis		
FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 09/03	19h45
TOLOSA DUCKS	AS CNRS (F7)	Blagn. Baradels Sy.	Ma 07/03	20h45
SAINT ALBAN	Qualifié (NEW TEAM Forfait général)			

RATTRAPAGE**Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)**

SAINT ALBAN	IO TEAM	St Alban Faure Hb	Lu 06/03	20h30
-------------	---------	-------------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 18/01)

AS EVOTEC	ASCA	Beaupuy Hb	Me 08/03	20h15
------------------	-------------	-------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 11 DU 13/03/2023 AU 17/03/2023**Division : Excellence - Journée 12 retour**

PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo St.	Me 15/03	19h45
AJ SAINT EXUPERY	USEMA COLOMIERS	Sordelo St.	Je 16/03	19h45
FC POTO	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé.	Ve 17/03	20h00
ASC CNES	ASEAT	M. Cerdan St.	Lu 13/03	19h45

Exempt : MECAPROTEC FC**Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour**

ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagn. Baradels Sy.	Je 16/03	21h00
FORZA VIOLA FC	O. TOULOUSE	Stadium n°4 Synthé	Je 16/03	20h15
TOULOUSE SA	SHADOCKS DE SEILH	Barran Hb.	Ve 17/03	19h45
US AERO FOOT	AGATE FC	Argoulets St.	Je 16/03	19h45

Exempt : DYNAMO FC**Division : Honneur - Journée 12 retour**

TOLOSA DUCKS	MISTRAL PL	Sordelo Hb	Je 16/03	19h45
IO TEAM	FC BALEC	R. Barran	Ma 14/03	19h45
SAINT ALBAN	AS MATRA	St Alban Faure Hb	Lu 13/03	20h30
GRINTA US	NIMBA OT	Baziège Hb	Lu 13/03	20h30

Exempt : ASFP LUSITANOS**Division : Promotion - Journée 12 retour**

INTERNAT FC	ASCA	Fenouillet Hb	Lu 13/03	20h00
SOPRA STERIA FOOT	AS EVOTEC	Lardenne Synthé.	Me 15/03	19h45
RCLSP	SB LAUNAGUET FC	Roques Hb	Lu 13/03	20h30

Trophée des Promotions

AS DRT	VIEILLES CANAILLES	Sordelo Hb	Me 15/03	19h45
--------	--------------------	------------	----------	-------